



المركز الجهوي للاستثمار
Centre Régional d'Investissement
٥٢٢٥٠٢ ٥١٢١٥٤ ١ ٨٠٠٥٠٨
الدار البيضاء - سطات ٥٥٠٠٥٢٢٢ - ٥٥٥٠٠٨٠٠

Coûts des facteurs de production

FASCICULE

Raccordement à l'eau, l'électricité
et l'assainissement



COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION

Fascicule : Raccordement à l'eau, l'électricité et l'assainissement

Afin de procéder au raccordement de votre projet aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement, et une fois les autorisations nécessaires obtenues, il est impératif de préparer le dossier de raccordement et s'adresser à la Société Régionale Multi-Services de Casablanca-Settat.

>>> La Société Régionale Multi-Services de Casablanca-Settat (SRM)

La société régionale multiservices est l'entité responsable de la distribution d'eau potable, d'électricité et d'assainissement, sur le territoire de la région de Casablanca-Settat.

Pour pouvoir accéder à ses services, en particulier pour le compte d'industriels, d'hôteliers de promoteurs immobiliers et de lotisseurs, la SRM met à disposition de ce type de clientèle, une direction appelée « Direction Grands Comptes ».

Cette direction accorde un accueil personnalisé, à travers la mise en place d'une agence multi-pro, où des ingénieurs conseillers sont déployés pour répondre à toutes les questions relatives aux aspects de raccordement des projets d'investissement.

Portail web

Contact : (+212) 523-40-31-37



Demande d'autorisation

La demande d'un raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement passe obligatoirement par ces grandes étapes :

1. La demande d'autorisation de construire :

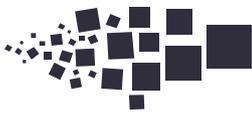
Cette étape est cruciale pour toute nouvelle construction, elle s'opère via la plateforme ROKHAS



Plateforme ROKHAS

Les représentants de la SRM siègent au sein de la commission qui statue sur les demandes d'autorisation et examinent le dossier technique y afférent.

La préparation des dossiers techniques est une étape clé pour soumissionner le dossier de demande d'autorisation au niveau de la plateforme ROKHAS.



Ci-dessous les principales étapes à suivre :

- Préparation du dossier technique par des bureaux d'études mandatées par les investisseurs ;
- Demande d'une pré-instruction auprès des ingénieurs chargés d'affaires de l'agence Multi-pro, de la SRM afin d'anticiper les remarques et verrouiller l'aspect technique du dossier à soumettre pour l'autorisation de construire.



2. Dépôt du dossier administratif et technique via la plateforme ROKHAS

Le dépôt doit se faire par un professionnel (architecte) mandaté par l'investisseur au niveau de la plateforme.

Une commission administrative et technique examine la demande afin de donner son avis.



a. Une fois la commission donne son avis favorable pour la demande de l'autorisation de construire, l'investisseur procède à la demande d'un devis pour le raccordement, auprès de son chargé d'affaire de la SRM ;

Cette demande devra être accompagnée du dossier technique et administratif du projet en question.

Un devis est ainsi communiqué par métiers accompagné des plans validés correspondants.

b. Etablissement des conventions et paiements :

Des conventions sont établies entre l'investisseur et la SRM, déterminant les différents aspects contractuels entre les deux parties.

Il y a lieu de rappeler que la SRM peut envisager des facilités de paiement, après demande et étude du dossier.

c. Réalisation des Travaux de raccordement.

d. Réception provisoire du raccordement.

e. Souscription du contrat d'abonnement.

f. Mise en service du raccordement.

g. Suivi post-raccordement : Cette étape est assurée par une autre équipe de la SRM, afin de répondre aux besoins instantanés des investisseurs ainsi que des demandes d'augmentation de la capacité ou tout changement à opérer durant la phase d'exploitation.

h. Gestion de la facturation.



COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION

Fascicule : Raccordement à l'eau, l'électricité et l'assainissement

Services pour les grands comptes :

- Procédures :



Raccordement
au réseau électrique



Abonnement
en eau potable

- **Plateforme Rokhas pour le raccordement :**

Rokhas est la plateforme qui permet la gestion numérique fluide, traçable et transparente des autorisations à caractère urbanistique et économique au niveau national. Le processus de traitement est totalement dématérialisé du dépôt de la demande d'autorisation par le requérant jusqu'à sa signature électronique par le président de la commune concernée, en passant par les membres de la commission, qui instruisent de manière digitale les dossiers et signent électroniquement leurs avis.

- **Dépôt au niveau de la plateforme ROKHAS**



- **Tarification**



- **Informations générales**



NB : Le prix du raccordement est tributaire de plusieurs paramètres : selon la situation du projet, sa proximité ou non à l'infrastructure d'eau, d'électricité et d'assainissement, selon les capacités demandées etc.

Nous restons à votre écoute sur :

CRI Casablanca-Settat

Angle Boulevard GHANDI et Rue Laarbi DOGHMI, Casablanca - Maroc
Tél. : +212 522 49 42 42 / Fax : +212 522 48 21 15 / info@casainvest.ma

www.casainvest.ma www.cri-invest.ma www.cri-accompagnement.casainvest.ma
www.edata.casainvest.ma www.qimam.ma

   [cricasasettat](https://www.facebook.com/cricasasettat)